

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**En prévision de la  
Semaine de la sécurité civile du 7 au 13 mai**

**La MRC rappelle l'importance d'être bien préparé  
aux situations d'urgence**

(Beauharnois – Le 4 mai 2017) Comme de récents événements au Québec l'ont démontré, personne n'est à l'abri d'un accident majeur ou d'une catastrophe en matière de sécurité civile.

À preuve, seulement au cours des derniers mois, plusieurs incidents s'étant déroulés non loin de chez nous ont nécessité la mise en place de mesures d'urgence.

Qu'il suffise de mentionner à ce titre la tempête de neige du mois de mars ayant forcé plusieurs automobilistes sur l'autoroute 13 à se réfugier dans leur véhicule, les inondations d'avril dans plusieurs localités du Québec, dont à Rigaud, ou encore des glissements de terrain survenus dans Lanaudière.

**- La MRC en mode préparatoire -**

Malgré que de tels événements se produisent rarement, la MRC n'est pas exempt de situations d'urgence, d'autant plus que le profil de son territoire témoigne de risques potentiels. Nous devons donc être préparés à y faire face.

Afin de pouvoir réagir efficacement lorsque ces situations se présentent, la MRC est engagée depuis plusieurs mois dans l'accompagnement de certaines de ses municipalités pour optimiser leur organisation municipale de sécurité civile (OMSC).

Ces instances sont constituées de membres pouvant être mobilisés rapidement au sein de chacune des municipalités, afin de coordonner la gestion et les interventions en situation d'urgence et de répondre aux principaux besoins de la population (premiers soins, eau, nourriture, hébergement, habillement, informations, etc.).

### **- Ma sécurité : ma responsabilité –**

Malgré que les autorités soient prêtes à réagir en cas de sinistre, il est possible qu'elles soient dépassées par la quantité de personnes touchées et la gravité de la situation. Celles-ci devront alors intervenir d'abord auprès des personnes en plus grand danger. Dans un tel contexte, il est calculé qu'un citoyen doit être capable de subvenir à ses propres besoins et ceux de sa famille durant les 72h suivant la catastrophe. Êtes-vous prêt ?

### **- La préparation commence à la maison -**

Plusieurs gestes simples peuvent être posés dès maintenant pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Il s'agit en un premier temps de connaître les principaux risques que vous encourez, tant à domicile qu'à votre lieu de travail. Il s'agit ensuite de préparer avec votre famille un plan d'évacuation de votre résidence et de constituer une trousse d'urgence de 72 heures. Même si 85% des Canadiens s'entendent sur son importance, moins de 40% d'entre eux en ont réellement une.

Enfin, il faut aussi sensibiliser vos enfants. Incitez-les à s'informer de manière ludique sur la sécurité civile. La plateforme en ligne « *S.O.S. Século – La zone des jeunes avertis* » du Ministère de la Sécurité publique du Québec offre plusieurs jeux et activités pour les enfants de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année du primaire. Allez la visiter !

Pour de plus amples renseignements sur la Semaine de la sécurité civile, sur la confection des trousse de 72 heures ou sur tout autre sujet en lien avec les situations d'urgence, on vous invite à consulter le site du ministère au [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).

Enfin, comme le dit le proverbe : « *Il vaut mieux prévenir que guérir* ».

Bonne Semaine de la sécurité civile !

**MRC de Beauharnois-Salaberry**